

Par l'Imam le Sheikh 'Abdul-'Aziz Ibn 'Abdullah Ibn Baaz (Rahimahoullah)

Question : Il y a eu des désaccords entre nous à savoir si traduire la Khoutbah dans notre langue nationale est permis ou non. Certain d'entre nous pensent que cela est permis, tandis que certains croient que cela est interdit. Quel est le verdict de la Shari'ah à ce sujet ?

Réponse : Les savants – qu'Allah soit miséricordieux envers eux tous – ont divergés au sujet de la permissivité de traduire en langues étrangères les Khoutbahs de Jumu'ah et des deux 'Eids sur le Minbar. Certains parmi les gens de savoir l'ont interdit – qu'Allah les agrée – parce qu'ils voulaient préserver la langue arabe et la garder pure, de même que pour suivre l'exemple du prophète ﷺ ainsi que l'exemple de ses compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux – qui donnaient les Khoutbahs en langue arabe dans les pays des non-arabes dans le but d'encourager les gens à apprendre l'arabe et à s'y intéresser.

Tandis que d'autres parmi les hommes de science sont du point de vue qu'il est permis de traduire les Khoutbahs en langue étrangère si les gens à qui on s'adresse ou la majorité d'entre eux ne connaissent pas la langue arabe. Ils regardent la signification du but pour lequel la Khoutbah a été légiférée par Allah, qui est : de faire comprendre aux hommes ce qu'Allah a légiféré comme règles et ce qu'Il leur a interdit parmi les désobéissances et dans le but de leur montrer la voie qui mène à la noblesse de caractère et aux attributs glorifiés et pour avertir contre ce qui contredit ces choses.

Il n'y a aucun doute que de s'attarder aux sens et aux intentions est plus important et plus obligatoire que de regarder les prononciations et les formes, particulièrement si les gens à qui nous nous adressons n'ont pas d'intérêts pour la langue arabe et que le Khoutbah du Khatib n'a aucun effet pour les inciter à apprendre l'arabe et à les motiver dans ce sens. Le but n'est donc pas atteint, et l'intérêt qui était de préserver la langue arabe n'est pas réalisé. Nous pouvons donc comprendre que la position qui permet de traduire les Khoutbahs en langues étrangères, parmi les langues les plus importantes que les gens comprennent pour ceux qui assistent à la Khoutbah dans le but de leur faire connaître le sens est plus valable et plus obligatoire à suivre, surtout lorsque le fait de ne pas faire de traduction est la cause de conflits et de disputes. Il n'y a pas de doutes que dans un cas pareil, de traduire peut aider à amener un grand bienfait tout en éliminant le problème.

Si ceux à qui on s'adresse ne connaissent pas la langue arabe, il est permis pour le Khatib de réunir les deux langues. Il s'adresse aux gens en langue arabe puis dans l'autre langue que les autres comprennent et de cette façon, on rassemble les deux bienfaits et on élimine totalement le problème et on résout la discorde entre les gens qui assistent à la Khoutbah.

Il existe de nombreuses preuves de la Shari'ah à ce sujet, parmi celles-ci ; ce que nous avons mentionné précédemment concernant le but de la Khoutbah, qui est de faire bénéficier les gens qui assistent à la Khoutbah et de leur rappeler le droit qu'Allah a sur eux et de les appeler à cela et de les avertir de ce qu'Allah leur a interdit. Tout cela n'est possible qu'en leur transmettant les informations dans leur langue. Parmi les preuves, il y a également le fait qu'Allah a uniquement envoyé les messagers – sur eux la paix et le salut – avec les langues de leur peuple pour leur clarifier ce qu'Allah veut dans leur langues. Comme le dit Allah :

(وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ رَسُولٍ إِلَّا بِلِسَانِ قَوْمِهِ لِيُبَيِّنَ لَهُمْ)

(Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin qu'il leur explique clairement.) Ibrahim: 4.

Et Allah a dit:

(كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ لِتُخْرِجَ النَّاسَ مِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ بِإِذْنِ رَبِّهِمْ إِلَى صِرَاطٍ الْعَزِيزِ الْحَمِيدِ)

((Voici) un livre que nous avons fait descendre sur toi, afin que - par la permission de leur Seigneur - tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, sur la voie du Tout Puissant, du Digne de louange) Ibrahim: 1.

Comment seraient-il possible de les faire sortir des ténèbres alors qu'ils ne connaissent pas ce qu'Allah veut d'eux. Nous pouvons donc comprendre que la traduction est une nécessité pour clarifier la signification et le droit qu'Allah a sur eux s'il n'est pas possible pour eux d'apprendre et de se préoccuper de l'arabe. Parmi les preuves, il y a aussi le fait que le prophète ﷺ a ordonné à Zaid Ibn Thabit d'apprendre la langue des juifs pour pouvoir communiquer avec eux par écrit et pour établir la preuve contre eux. Et afin de lire leurs lettres, pour pouvoir expliquer au prophète ﷺ ce qu'ils veulent.

De plus, il y a comme preuve que les Sahabahs – qu'Allah soit satisfait d'eux – lorsqu'ils ont attaqué les Perses et les Romains, ils ne les ont combattus qu'après les avoir appelés à l'Islam par l'intermédiaire de traducteurs. Et lorsqu'ils ont conquis les terres des non-arabes, ils ont appelés les gens à Allah en langue arabe et ils ont ordonnés aux gens de l'apprendre. Et ceux qui ne connaissaient pas l'arabe parmi eux, ils leur transmettaient le message et expliquaient le sens dans la langue qu'ils comprenaient. C'est ainsi que la preuve était établie et qu'il ne restait plus aucune preuve pour eux. Il n'y a pas de doute que cette voie est une nécessité et particulièrement vers la fin des temps, alors que l'Islam est devenu une chose étrange et que chaque peuple s'attache à sa langue. Le besoin de traduction est devenu une nécessité et personne ne peut faire de Da'wah sans cela.

Et je demande à Allah de donner la compréhension de la religion à tous les musulmans où qu'ils soient, et de les aider à s'accrocher à la Shari'ah et de rester droit sur celle-ci, et de rectifier les responsables des affaires des musulmans et qu'Il nous donne la victoire à Sa religion et qu'Il humilie Ses ennemis. Il est certes Noble et Généreux.